



Les enjeux du dérèglement climatique au Sahel



© Ferloo.com

Djambere Diawara

Werra

Octobre 2021



Djambere Diawara est actuellement étudiant en licence de sciences politiques et relations internationales au Madiba Leadership Institut au sein du groupe ISM (Sénégal). Passionné par la géopolitique et les questions sécuritaires, Il souhaite se spécialiser en géostratégie, défense et sécurité internationale au niveau master.

Les propos exprimés par l’auteur n’engagent que sa responsabilité

© Tous droits réservés, Paris, Werra, Octobre 2021



INTRODUCTION

Réchauffement planétaire, réchauffement climatique ou encore réchauffement global, tant d'expressions pour désigner l'état actuel de notre planète mais une seule interrogation demeure, à savoir: comment l'humain parviendra-t-il à s'adapter¹ à l'enjeu climatique mondial alors qu'il est considéré comme unique responsable de cette catastrophe ? Selon la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, le réchauffement climatique est défini comme « des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».²

La planète se réchauffe plus vite que prévu et les conséquences seront sans équivoques, c'est la sonnette d'alarme que tire le premier volet du sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat publié le neuf août 2021 : « *le changement climatique se généralise, s'accélère et s'intensifie, le nombre des changements relevés sont sans précédent depuis des milliers, voire des centaines de milliers d'années, et certains phénomènes déjà en cours comme l'élévation continue du niveau de la mer sont irréversibles sur des centaines ou des milliers d'années* ».³ Face à ce constat, les réactions se sont faites entendre un peu partout dans le monde rappelant ainsi aux pays riches et aux banques de développement la nécessité de porter assistance aux pays en voie de développement à travers des financements publics. Selon le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, António Guterres, ces pays méritent des financements car « *ils sont les plus durement touchés alors qu'ils sont les moins responsables de l'urgence climatique actuelle* »⁴. C'est notamment le cas de la plupart des pays du continent africain et particulièrement ceux du Sahel occidental, qui, en plus de devoir faire face aux défis sécuritaires, démographiques, politiques ou encore économiques dans les années à venir, doivent se mobiliser aujourd'hui afin de pouvoir faire

¹ L'Adaptation est l'ensemble des réponses (des solutions) aux effets néfastes ou positifs des changements climatiques. Elle peut se faire naturellement, ou par une réaction spontanée (par exemple face à une catastrophe climatique) ou être anticipée dans le cadre d'une planification. (extrait de la CCNUCC)

² La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques met en place un cadre global qui a pour but de faire face aux changements climatiques et à leurs effets. Créée en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio, elle rassemble aujourd'hui 197 Parties, et fournit un cadre de coopération intergouvernemental sur la question des changements climatiques et de leurs impacts.

³ Plateforme wallonne pour le GIEC: « 6e rapport d'évaluation du GIEC, changements climatiques 2021: les éléments scientifiques » URL:<https://www.meteo.tn/sites/default/files/2021-08/6e%20rapport%20d%E2%80%99%C3%A9valuation%20du%20GIEC%20%20Changements%20climatiques%202021%20.pdf>

⁴ Nations Unies, ONU info « le nouveau rapport du GIEC est une alerte rouge pour l'humanité » URL: <https://news.un.org/fr/story/2021/08/1101392>



face à l'urgence climatique mondiale. En effet, d'après les prévisions des Nations unies, d'ici 2050 le continent africain comptera près de 1,3 milliard d'habitants⁵, et le Niger à lui tout seul devrait « avoir une population estimée à 100 millions d'âmes, alors que dans les années soixante cette population ne dépassait guère les trois millions d'individus!⁶ » ; ce qui fait du Sahel une bombe démographique en devenir en plus d'être présenté comme une zone « vulnérable aux effets du réchauffement climatique » par les experts du GIEC. D'après les climatologues de l'initiative l'OASIS⁷, d'ici 2050, les températures au Sahel passeront de 3 degrés Celsius à 5 degrés Celsius⁸ ; de quoi susciter l'intérêt de l'enjeu climatique auprès des États mais également des organisations régionales de cette zone d'Afrique.

Bien que les perturbations liées aux grandes sécheresses au début des années 1970 et 1980 avaient attiré l'attention de la communauté internationale sur cette zone de l'Afrique, l'actualité reste marquée par l'insécurité au Sahel. Dix-huit années déjà que cette situation perdure. Cette insécurité se caractérise par l'instabilité politique liée aux multiples coups d'État ; par la montée en puissance des groupes armés et entre autres des conflits intercommunautaires. Au regard de ce constat, il est judicieux de comprendre comment les acteurs que sont les États, les organisations locales ou encore les organisations non gouvernementales réagissent pour répondre aux impacts du changement climatique au Sahel. Ce qui nous dirige vers la problématique suivante : Quelles sont les actions et initiatives qui ont été entreprises de nos jours pour s'adapter aux effets du réchauffement climatique dans la région du Sahel ?

⁵ Rapport des Nations unies pour le développement « Assessment report on mainstreaming and implementing disaster risk reduction in West Africa » Novembre 2013 URL: <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/23282/b11569232.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

⁶ Ayouba Karimou et Zakari A.Coulibaly, « Analyse : Menaces Sécuritaires Au Sahel : Enjeux Et Perspectives.. » URL :<https://www.tamtaminfo.com/analyse-menaces-securitaires-au-sahel-enjeux-et-perspectives/>

⁷ OASIS:ORGANIZING TO ADVANCE SOLUTIONS IN THE SAHEL « en français: s'organiser pour faire avancer les solutions au Sahel »

⁸ Rapport de l'OASIS « CRISIS IN THE SAHEL », publié en Avril 2013. URL: http://bixby.berkeley.edu/wp-content/uploads/2015/03/potts_2013_oasis_crisis_in_the_sahel.pdf



La CCRS : une réponse des chefs d'Etats et de gouvernements face aux effets néfastes du changement climatique

En marge de la 22ème Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le sommet Africain de l'action en faveur d'une co-émergence continentale s'est tenu à Marrakech le 16 novembre 2016. Durant cette rencontre, l'idée de créer trois commissions climatiques sur le continent va naître. Une pour la région du Sahel sous la direction du Niger, une pour la région du Bassin du Congo présidée par le Congo et la dernière pour les des Etats insulaires présidée par la république des Seychelles. Mais la légitimité de ces commissions ne sera approuvée que durant la 28eme Session de l'Assemblée de l'Union Africaine qui s'est tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis-Abeba en Ethiopie, rendant ainsi la création de ces commissions effectives et fonctionnelles. La CCRS⁹ regroupe donc 17 pays africains ayant tous pour la plupart les mêmes caractéristiques climatiques (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Mali, Mauritanie, Éthiopie, Gambie, Guinée Conakry, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad). Cette commission traduit la vision de coopération des États au Sahel afin d'intégrer les changements climatiques dans leur processus de développement durable, mais elle représente surtout et avant tout un cadre qui permet la réalisation de certaines actions continentales (Agenda 2063¹⁰) ainsi que de niveau international (Conventions de Rio¹¹); avec comme mission principale « *la coordination et le suivi des initiatives prioritaires dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et du développement durable dans le Sahel, la mobilisation des partenaires bilatéraux et multilatéraux aux fins de recueillir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des initiatives identifiées*¹² ».

La CCRS à travers le Niger et les autres États de la région a élaboré en 2018 un Plan d'investissement Climat pour la Région du Sahel qui va être adopté le 25 février 2019. Le plan dont le coût global est estimé à 392,709 milliards de dollars s'étend sur la période allant de

⁹ La Commission Climat pour la Région du Sahel

¹⁰ L'Agenda 2063 est un ensemble d'initiatives proposées et actuellement en cours de mise en œuvre par l'Union africaine. Il a été adopté le 31 janvier 2015 lors de la 24ème Assemblée ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba

¹¹ La convention de Rio est un traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, avec trois buts principaux : la conservation de la biodiversité ; l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

¹² Cf domaine du CCRS, « présentation du CCRS », URL: <https://ccrs-sahel.org/la-commission/>

2018 à 2030 (PIC-RS 2018-2030) et se décline en trois phases: dont le programme régional prioritaire (PRP, 2018-2020), le programme quinquennal 1 (PQ1, 2021-2025) et enfin le programme quinquennal 2 (PQ2, 2026-2030). Avec des objectifs bien définis, ce plan d'investissement permettra entre autres aux États « d'améliorer *la gouvernance en matière environnementale, assurer la durabilité des systèmes de productions agricoles et pastorales face aux effets du changement climatiques ou encore améliorer la disponibilité des ressources en eau pour l'alimentation humaine et le développement des activités économiques, etc*¹³ ». La figure ci-dessous présente la répartition du coût du PIC-RS par phase en millions de dollars :

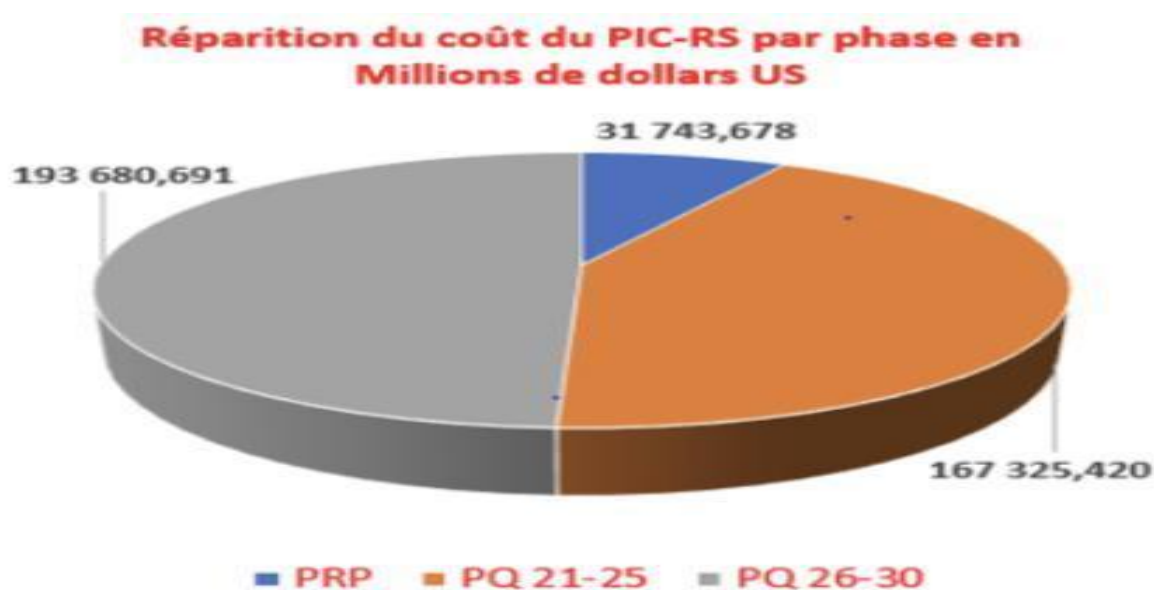


Figure 1 : image extraite du volume 2 du PIC-RS (2018-2030, page 20.

Au regard des enjeux complexes que doivent relever les États sahéliens en matière de développement durable, ce Plan d'investissement Climat sonne comme une lueur d'espoir. En effet, selon les estimations de la Banque Mondiale, le Sahel devrait compter 500 millions d'habitants à l'horizon 2050¹⁴, la hausse des températures entraînerait des conséquences (dégradation de la qualité des sols, sécheresses, etc.) qui sur le long terme, pourraient rendre difficile l'accès à la nourriture dans toute la région du Sahel en engendrant des risques de crise

¹³ Rapport final du PIC-RS « VOLUME 2 : PLAN D'INVESTISSEMENT CLIMAT POUR LA RÉGION DU SAHEL (PIC-RS 2018-2030) », Octobre 2018. URL: [https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/7BB42009-D66B-EC5F-BBF4-34A450687056/attachments/Rapport%20final%20PIC-RS-Version%20finale%20u%2025%20oct%202018%20\(1\).pdf](https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/7BB42009-D66B-EC5F-BBF4-34A450687056/attachments/Rapport%20final%20PIC-RS-Version%20finale%20u%2025%20oct%202018%20(1).pdf)

¹⁴ Cf site Web de l'IFAD, « Affronter les difficultés du développement durable au Sahel » URL: <https://www.ifad.org/fr/web/operations/regions/wca/sahel>



alimentaire. De même, la disponibilité en eau devrait s'amoinrir de 10 à 30% selon les évaluations du GIEC dans certaines régions sèches comme celle du Sahel et des millions de personnes devront faire face à une pénurie d'eau du fait du changement climatique.¹⁵

Il est à noter qu'en matière de résilience sociale¹⁶, des forts sont aujourd'hui affichés par les États afin de s'adapter aux perturbations environnementales, cependant ils demeurent insuffisants face au niveau de gouvernance climatique observé dans la plupart des pays de la région. Les États et populations du Sahel subissent et vivent les effets du changement climatique de plein fouet. Par exemple, en septembre 2020, des pluies violentes avaient provoqué la mort de 41 personnes et fait près de 100 000 sinistrés à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso¹⁷. Au Niger la même année, ce sont près de 2,2 millions de personnes qui se sont retrouvées en nécessité d'assistance selon l'ONU¹⁸ et près de 73 personnes avaient perdu la vie. Ces exemples illustrent l'impuissance des autorités politiques face à des événements qui sont plus ou moins incontrôlables. En revanche, ils disposent du pouvoir de maîtriser et de planifier le développement urbain à travers un aménagement territorial adéquat. Selon Hamadou Issaka, chercheur nigérien à l'Institut de recherche en science humaines à Niamey « à Niamey, les réseaux d'évacuation des eaux sont inadéquats, et parfois même inexistant, et ce dans les quartiers pourtant connus pour être les plus vulnérables¹⁹ ». La situation est quasiment similaire dans la plupart des pays du Sahel occidental dont le Sénégal, le Mali ou encore le Burkina Faso. « Les zones inondables sont connues et cartographiées » toujours selon le même chercheur ; de ce fait l'inaction des autorités politiques face à la situation suscite donc des interrogations lorsque l'on sait qu'ils détiennent ces informations. Reste également à savoir pourquoi les populations continuent à s'installer dans ces zones sachant que leurs vies sont en danger ? Pourquoi ne pas interdire l'accès à ces zones ? Il est vrai que dans certains de ces pays comme le Niger, des programmes ont été élaborés par les autorités afin d'aménager le territoire ou encore de reloger les sinistrés, mais il n'en demeure pas moins que l'urgence de l'aménagement du territoire reste toujours une problématique brûlante pour les États de la sous-

¹⁵ Bulletin mensuel du centre régional AGRHYMET « le Sahel face aux changements climatiques, enjeux pour un développement durable », URL: <http://portails.cilss.bf/IMG/pdf/specialChC.pdf>

¹⁶ Capacité des groupes ou communautés à s'adapter et à apprendre à faire face à des stress et à des perturbations externes d'ordre politique, social, économique ou environnemental.

¹⁷ La-croix, « Inondations au Niger: 35 morts et plus de 26.000 sinistrés depuis juin », Août 2021
URL: <https://www.la-croix.com/amp/1201115902>

¹⁸ Voa Afrique « À Ouagadougou, penser l'après-inondations »,
URL: <https://www.google.com/amp/s/www.voafrique.com/amp/inondations-au-niger-35-morts-et-plus-de-26-000-sinistr%C3%A9s-depuis-juin/5986514.html>

¹⁹ ORIENT XXI info, « le dérèglement climatique ravage le Sahel », URL: <https://orientxxi.info/magazine/le-dereglement-climatique-ravage-le-sahel,4142>



région. Au sein des programmes de développement territoriaux, la dimension environnementale devrait être considérée davantage par les autorités politiques et sa prise en compte effective pourrait être un moyen pour ces États d'atténuer les effets négatifs du changement climatique dans la région du Sahel.

De plus, la corrélation entre les changements climatiques et les déplacements internes au Sahel est d'autant plus importante, qu'elle a incité certains États et organismes internationaux à s'intéresser de plus près aux facteurs pouvant expliquer ce phénomène. En effet, selon une étude dénommée projet « migration, climat et environnement », menée par l'institut socio-écologique de Francfort (Allemagne) en collaboration avec l'institut de géographie de l'université de Bayreuth (Liban), les raisons des migrations internes au Mali et au Sénégal diffèrent selon le sexe et le niveau d'éducation, cependant les plus importantes parmi elles demeurent la recherche du travail et de l'argent. À ces motifs, s'ajoute également la sécurité alimentaire, qui, représenterait un déterminant important dans le choix de migration des populations. Alors que les activités agricoles sont des moyens de subsistance pour près de un tiers de la population sahélienne²⁰, les rendements et récoltes de celles-ci restent affectés par la variabilité des pluies et la dégradation de l'environnement. Dans cette perspective, le déplacement d'une zone à une autre est perçu comme une stratégie de subsistance « *permettant de réduire les risques et de compenser les pertes dues aux mauvaises récoltes par une diversification des revenus*²¹ ».

En raison des difficultés de catégorisation des causes de ces migrations, les perspectives visant à définir le nombre de « migrants environnementaux²² » n'ont pas abouti à un consensus chez les experts²³. Toutefois, des données ont été produites selon différents critères. D'après les estimations des Nations unies, à l'horizon 2050, environ 250 millions de personnes seront déplacées sous la contrainte climatique²⁴. Entre temps, la reconnaissance du statut de « réfugié

²⁰ Rapport du micle, « changement climatique, environnement et migration au Sahel, focus sur le Sénégal et le Mali », Mai 2012, URL : <https://resourcecentre.savethechildren.net/sites/default/files/documents/6378.pdf>

²¹ Rapport OCDE, « incidences sécuritaires du changement climatique au Sahel : perspective économique », URL : <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/47234529.pdf>

²² Selon l'organisation internationale des migrations : « on appelle migrants environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative[.....], de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent »

²³ Cairn.info, « changement climatique et migrations : qualification d'un problème, structuration d'un champ scientifiques et activation de politiques publiques », URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2015-4-page-87.htm>

²⁴ Info-migrants, « Asile : réfugié climatique, un statut non reconnu mais qui compte », Septembre 2017, URL : <https://www.infomigrants.net/fr/post/6031/asile--refugie-climatique-un-statut-non-reconnu-mais-qui-compte>



climatique » peine à être acceptée par de nombreux États occidentaux, représentant ainsi une problématique actuelle du droit international public. De quoi emmener, les États africains et principalement ceux du Sahel à réfléchir sur les solutions de ce phénomène grandissant, qui, facilité (le phénomène migratoire) par la porosité des frontières et la défaillance de certains d'entre eux (les États) a tendance à s'internationaliser de nos jours.



La Grande Muraille Verte : entre désespoir et renaissance

L'ambitieux projet de la Grande Muraille Verte a vocation à être une réponse à la désertification et aux nombreux autres défis que doivent relever les États africains et principalement ceux du Sahel. Initié pour la première fois par son excellence Olusegun OBASANJO²⁵ ancien président de la République fédérale du Nigéria en 2005, le projet va par la suite être endossé par l'Union Africaine en 2007. Mais ce n'est qu'à partir de 2008 que son développement par l'ancien président de la République du Sénégal maître Abdoulaye Wade va porter ses fruits aboutissant ainsi à la création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte²⁶ sous la tutelle de l'Union Africaine en 2010. Le projet vise à restaurer 100 millions d'hectares de terre dégradée par l'avancée rapide du désert et à créer plus de 10 millions d'emplois dans la région d'ici 2030²⁷, destinés aux jeunes des zones rurales qui sont confrontés à un avenir incertain en raison du manque d'emploi. Bande de végétation de 8000 km, la muraille traversera 11 pays de la région et devrait s'étendre du Sénégal à la corne de l'Afrique une fois achevée²⁸.

Malheureusement, la vision de 2030 est aujourd'hui ralentie par des difficultés économiques et l'atteinte de ces objectifs suscite des inquiétudes. En effet, selon le rapport d'avancement sur l'initiative de la Grande Muraille Verte présenté en septembre 2020 par les Nations unies, seulement 4% de l'objectif prévu en 2030 aurait été atteint soit 4 millions de terre aménagée sur 100 millions, dont 2 millions par l'Ethiopie²⁹. D'autres expliquent ces retards par l'environnement socio-politique et économique des États de la région qui connaissent depuis déjà quelques années la montée de l'insécurité. Cette dernière représenterait un obstacle à la réalisation du projet. Dans le même temps, le lac Tchad, l'une des principales zones vitales

²⁵ Olusegun Obasanjo était président du Nigéria de 1999 à 2007. Il a joué un rôle déterminant dans le rétablissement de la démocratie au Nigéria, et a été Président de l'Union Africaine de 2004 à 2006. Source : Africa CEO Forum.

²⁶ L'Agence panafricaine de la grande muraille verte (APGMV) est une agence interétatique, créée en 2010, sous l'égide de l'Union africaine et de la CEN-SAD, par les États sahélo sahariens pour gérer le projet de Grande muraille verte.

²⁷ Dossier de presse du CNULCD « la grande muraille verte », janvier 2020, URL: <https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/OPS%20Press%20kit%20FR%20Version%201.pdf>

²⁸ Dossier de presse du CNULCD, « la grande muraille verte », page 2, URL: <https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/OPS%20Press%20kit%20FR%20Version%201.pdf>

²⁹ Afrique renouveau, « Grande Muraille Verte : près de 18 millions d'hectares de terres restaurées », URL: <https://www.un.org/africarenewal/fr/a-la-une/grande-muraille-verte-pr%C3%A8s-de-18-millions-d%E2%80%99hectares-de-terres-restaur%C3%A9es>



de la région, aurait perdu près de 90% de sa superficie en moins d'une décennie³⁰ alors qu'il continue de faire l'objet de convoitise des groupes terroristes comme Boko Haram. De plus, la redéfinition des priorités économiques s'explique par l'arrivée de l'épidémie de Covid-19 qui a plongé le monde entier dans une grave crise économique ralentissant par la même occasion de manière considérable l'activité économique dans plusieurs pays du Sahel. C'est d'ailleurs pourquoi lors du One Planet Summit³¹ qui a eu lieu à Paris en janvier 2021, les grands bailleurs de fonds internationaux dont la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement ou encore le Fond vert pour le Climat se sont engagés à mobiliser près de 14,3 milliards de dollars de financement³² afin de relancer le projet qui était proche de l'asphyxie. Car, en plus de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment les ODD N°1 et N°12³³, ce projet assurera la fixation de près de 250 millions de tonnes de carbone³⁴, une chose dont la planète a besoin vu le niveau de dégradation des terres dans le monde³⁵. Dans le nord du Sénégal par exemple, entre 2008 et 2015, ce sont près de 16 millions d'arbres³⁶ qui ont été plantés depuis le lancement de ce projet gigantesque, ce qui représente une avancée considérable dans le projet de ralentissement du désert dans la région.

³⁰ Dossier de presse du CNULCD, « la grande muraille verte », page 5, URL : https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/OPS%20Press%20kit%20FR%20Version_1.pdf

³¹ Plateforme d'engagements pour relever les défis du changement climatique.

³² Cf domaine de l'Élysée, " 4ème édition du One Planet Summit dédiée aux enjeux de protection de la biodiversité", URL: <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/01/11/4eme-edition-du-one-planet-summit-dediee-aux-enjeux-de-protection-de-la-biodiversite>

³³ ODD N° 1 : éradication de la pauvreté et ODD N°12 : établir des modes de consommation et de production durable.

³⁴ Rapport du FIDA, « Le programme-cadre du FIDA et du Fonds vert pour le climat en faveur de l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel », URL : https://www.ifad.org/documents/38714170/42288233/IFAD2RP_pillar_3_f.pdf/1e040f7c-69bc-4366-bc3a-a89e81063514?t=1616073800711

³⁵ National Geographic, « plus de 75% des terres de la planète sont dégradées », URL: <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/plus-de-75-des-terres-de-la-planete-sont-degradees>

³⁶ Cf domaine de la grande muraille, « structure nationale de la GMV », URL: <https://www.grandemurailleverte.org/index.php/structures-nationales-gmv/republique-du-senegal>

Zone d'intervention

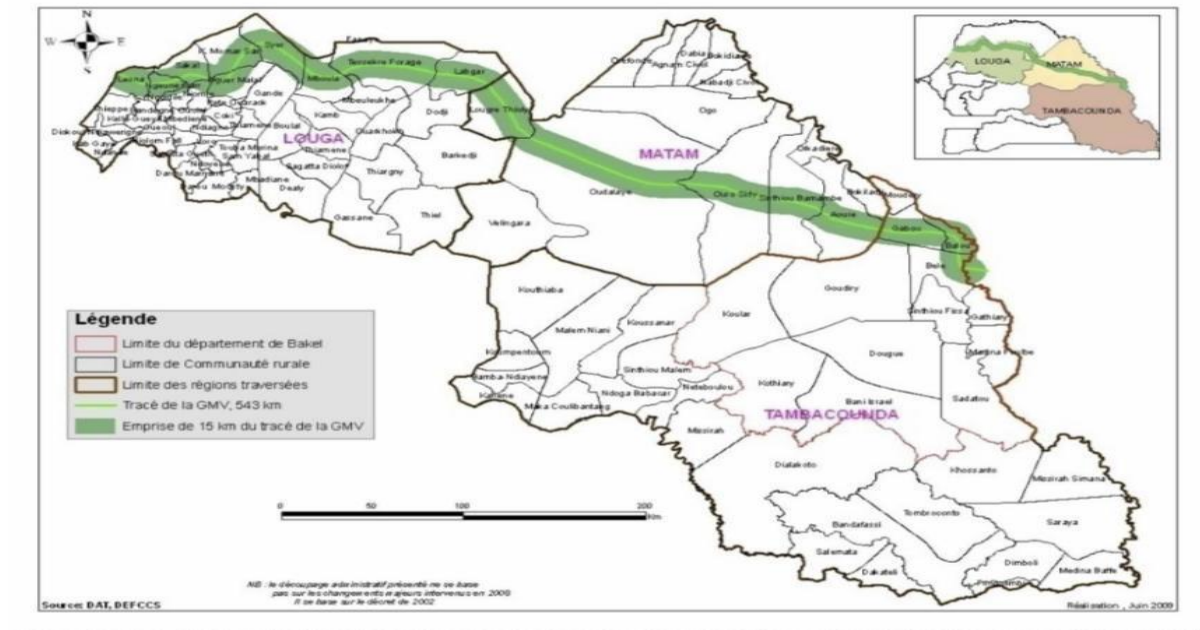


Figure 2: La Zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Sénégal concerne trois régions : LOUGA, MATAM et TAMBACOUNDA. Extrait du programme national de la Grande Muraille Verte -Sénégal.



La coopération en matière de sécurité environnementale, un élément nouveau dans l'intégration régionale : les exemples de l'UEMOA et la CEDEAO en Afrique de l'Ouest

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ou encore le protocole de Kyoto³⁷ représentent des accords internationaux qui ne lient que les États, dans le cadre de lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale. En les ratifiant, ces derniers s'engagent à coopérer afin de lutter contre le réchauffement climatique. De ce fait, ces accords internationaux excluent d'office les organisations régionales. Mais face à l'obsolescence des États liée à l'apparition des nouveaux acteurs sur la scène internationale (ONG, organisations terroristes, etc) et au phénomène de régionalisation, ces problématiques sont aujourd'hui prises en compte par certaines institutions régionales en Afrique comme l'UEMOA³⁸, qui à l'image de ses États membres consacre des efforts considérables dans la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest. L'Union Économique et Monétaire Ouest africaine constituée de 8 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et le Togo) s'insère dans un ensemble plus vaste qui est la CEDEAO³⁹ ; l'une des nombreuses institutions régionales que compte le Sahel. Organisation à vocation économique dont l'une des missions principales est la réalisation de l'intégration politique, l'UEMOA se mue aujourd'hui en acteur dans la lutte contre les effets du changement climatique en Afrique de l'Ouest à travers ses Commissions Techniques Environnements et Aménagements. C'est dans cette dynamique qu'elle a lancé en 2005 le programme régional de lutte contre l'érosion côtière, financé en partie par l'Agence Française de Développement puis le programme d'assistance technique à la gestion du littoral Ouest Africain en anglais « WACA : *West Africa Coastal Areas management program* » en 2016, soutenu par la Banque Mondiale. L'ensemble de ces programmes résulte des faits observés comme l'élévation du niveau de mer, l'une des nombreuses conséquences du changement climatique qui menace de faire disparaître une bonne partie du littoral Ouest Africain, en plus d'entraîner des répercussions sociales et

³⁷ Le protocole de Kyoto est un accord international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qui vient s'ajouter à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques dont les pays participants se rencontrent une fois par an depuis 1995.

³⁸ L'Union Economique et Monétaire Ouest Africain

³⁹ La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest



économiques importantes⁴⁰. En effet, selon la Banque Mondiale, environ un tiers de la population Ouest-africaine vit sur le littoral⁴¹ et cette concentration de la population et d'infrastructures ne cesse de s'accroître dans la frange côtière depuis déjà quelques années. Raisons pour lesquelles ces programmes revêtent plusieurs dimensions. Ces programmes permettent d'une part aux États membres de l'UEMOA de renforcer leurs capacités en matière de compréhension du phénomène d'érosion du littoral à travers des actions de recherche et développement, et d'autre part, ils permettront aux États Ouest africains d'assurer une gestion intégrée du littoral à travers la mise en place au niveau local d'outils et mesures nécessaires pour renforcer la résilience des communautés côtières face aux nombreux risques pouvant survenir (pollution, inondation, érosion côtière, etc.)⁴² Ainsi, la finalité de ces programmes est d'arriver à renforcer la gouvernance régionale des pays de l'UEMOA afin de faciliter la compréhension des aléas climatiques qui sont de plus en plus constants en Afrique de l'Ouest. A ces programmes, peut s'ajouter le programme consacré au développement urbain intitulé Programme Indicatif Régional de Développement des Etats membres de l'UEMOA qui a été élaboré en 2009 par la Commission Aménagement. Ce programme s'intéresse à l'impact des changements climatiques sur les infrastructures urbaines en s'appuyant sur des outils de l'aménagement du territoire tels que les plans climats territoriaux ou encore les plans directeurs d'urbanisme⁴³. La finalité de ce programme est d'attribuer aux collectivités territoriales un rôle déterminant dans la lutte contre les effets du changement climatique car elles restent les plus exposées à ses conséquences alors qu'elles disposent de peu de ressources pour y faire face.

La communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour sa part, participe également aux efforts des États dans la lutte contre les changements climatiques. Bien qu'au départ son domaine d'intervention se limitait aux dimensions politique, économique et juridique, elle se voit aujourd'hui intéressée par la dimension sécuritaire mais également par la dimension environnementale à travers la gestion des risques climatiques. Les changements climatiques représentent un phénomène transfrontalier, et leurs gestions aujourd'hui impliquent une coopération de la part des États afin de permettre une lutte efficace. Dans cet élan, lors de

⁴⁰ Rapport du WACA « cadre politique et réinstallation » page 6, URL : https://ewsddata.rightsindevelopment.org/files/documents/37/WB-P162337_ua2vtG0.pdf

⁴¹ Rapport du WACA, « cadre politique et réinstallation » URL : https://ewsddata.rightsindevelopment.org/files/documents/37/WB-P162337_ua2vtG0.pdf

⁴² Bulletin mensuel de l'UEMOA, « les actions de l'UEMOA en matière d'adaptation aux changements climatiques », URL: <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/BULLETTIN%20D%27INFORMATION ELECTRONIQUE.pdf>

⁴³ Bulletin mensuel de l'UEMOA, « les actions de l'UEMOA en matière d'adaptation aux changements climatiques », URL: <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/BULLETTIN%20D%27INFORMATION ELECTRONIQUE.pdf>



la conférence internationale sur la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques, organisée en janvier 2007 au Burkina Faso. La CEDEAO et de nombreux collaborateurs tel que le Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) vont élaborer un plan d'action sous régional de réduction de la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad sur les changements climatiques (PASR-RV-AO). Ce programme, dont l'action a été élaborée en deux parties, a pour vision globale de mettre à disposition des pays de l'Afrique de l'Ouest un ensemble de capacités humaines, techniques et financières suffisantes afin de soustraire leurs systèmes humains et naturels des effets néfastes des changements climatiques à l'horizon 2030. Le but est d'arriver au développement et au renforcement des capacités de résilience et d'adaptation des États face aux changements climatiques et aux phénomènes climatiques extrêmes. La CEDEAO à travers cette initiative confirme sa participation à l'effort global de lutte contre les changements climatiques, surtout elle démontre qu'au niveau sous régional l'envie de coopération est présente et que le dérèglement du système climatique est une urgence pour les États de la région.

De plus, l'adoption du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) en 2003 à Maputo (Mozambique) par les chefs d'États africains, piloté par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est concrétisée par la mise en place d'une politique agricole au sein de la CEDEAO. En effet, lors de cette rencontre au Sommet en Mozambique, les chefs d'États africains se sont engagés à consacrer au moins 10% des budgets nationaux au développement agricole⁴⁴. » C'est ainsi que va être adoptée en 2005 à Accra (Ghana), la politique agricole des États de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) au niveau de la CEDEAO. Les objectifs de cette politique sont de « *contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres.* »⁴⁵ Pour ce faire, la CEDEAO a notamment procédé à la mise en place de nombreuses stratégies, c'est le cas des Programmes nationaux d'investissements agricoles (PNIA) ou encore le Programme régional d'investissement agricole afin de parvenir à la réalisation de ces objectifs.

⁴⁴ Rapport de la CCRS, «PIC-RS(2018-2030, volume 1, diagnostic final », URL:https://ccrs-sahel.org/download/rapport-diagnostic-final_07-08-2018-du-pic-rs/?wpdmdl=1384&refresh=614e1e04bc4e41632509444

⁴⁵ Cf domaine ECOWAP, « Introduction », URL:<https://www.araa.org/fr/ecowap>



L'engagement de SOS Sahel face à l'urgence climatique dans la région

En activité depuis déjà près de 40 ans dans la région du Sahel, SOS Sahel, organisation non gouvernementale, voit le jour à la suite des grandes sécheresses des années 1970⁴⁶. Depuis lors, elle contribue à la valorisation des potentiels de la région sahélienne à travers des solutions durables en symbiose avec les Objectifs de Développement Durable mais également avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, ce qui lui confère le statut d'acteur majeur dans la lutte contre le changement climatique au Sahel. Tout comme les États et les organisations locales de la région, SOS Sahel intente des actions pour répondre aux effets du réchauffement climatique. L'organisation participe notamment à la réalisation du projet de reverdissement de la région (la Grande Muraille Verte) par le biais d'une initiative lancée en 2019 qu'elle nomme « l'Initiative Verte » dont l'une des missions principales est de restaurer l'environnement au Sahel et plus particulièrement les terres agricoles dégradées⁴⁷. Elle ambitionne de restaurer 360 000 hectares de terres agricoles sur une période de 5 ans et ce, de façon simultanée dans 6 pays que sont le Burkina Faso, le Niger, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad⁴⁸. La particularité de cette initiative réside dans son caractère d'adaptation. En effet, au regard des spécificités de chaque pays SOS Sahel déploie une stratégie afin de permettre une mise en œuvre effective du projet. Au Burkina Faso par exemple, la mise en œuvre de l'opération « BEOG PUUTO » (les champs de l'avenir) s'est traduite par l'intervention de plusieurs acteurs engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique, des services étatiques en passant par les ONG partenaires ou encore l'Agence de la Grande Muraille Verte. La finalité de cette opération étant de soutenir des familles afin d'augmenter leur production agrosylvopastorale⁴⁹ mais aussi surtout de restaurer 30 000 hectares de terres tout en utilisant les techniques de restauration, d'aménagement et de valorisation des terres⁵⁰.

⁴⁶ ONG conseil France « SOS Sahel », URL: <https://ongconseil.com/associations/sos-sahel/>

⁴⁷ Rapport « annuel SOS Sahel », publié en 2019, URL: <https://sossahel.org/wp-content/uploads/2020/12/Rapport-annuel-2019-min.pdf>

⁴⁸ Rapport « annuel SOS Sahel », publié en 2019 URL: <https://sossahel.org/sos-sahel-acteur-majeur-de-la-grande-muraille-verte-une-reponse-durable-pour-un-sahel-vert-et-nourricier/>

⁴⁹ L'agrosylvopastoralisme est une méthode d'agriculture qui concilie les arbres, la production végétale et la production animale.

⁵⁰ Rapport « annuel SOS Sahel », publié en 2019 URL: <https://sossahel.org/wp-content/uploads/2020/12/Rapport-annuel-2019-min.pdf>

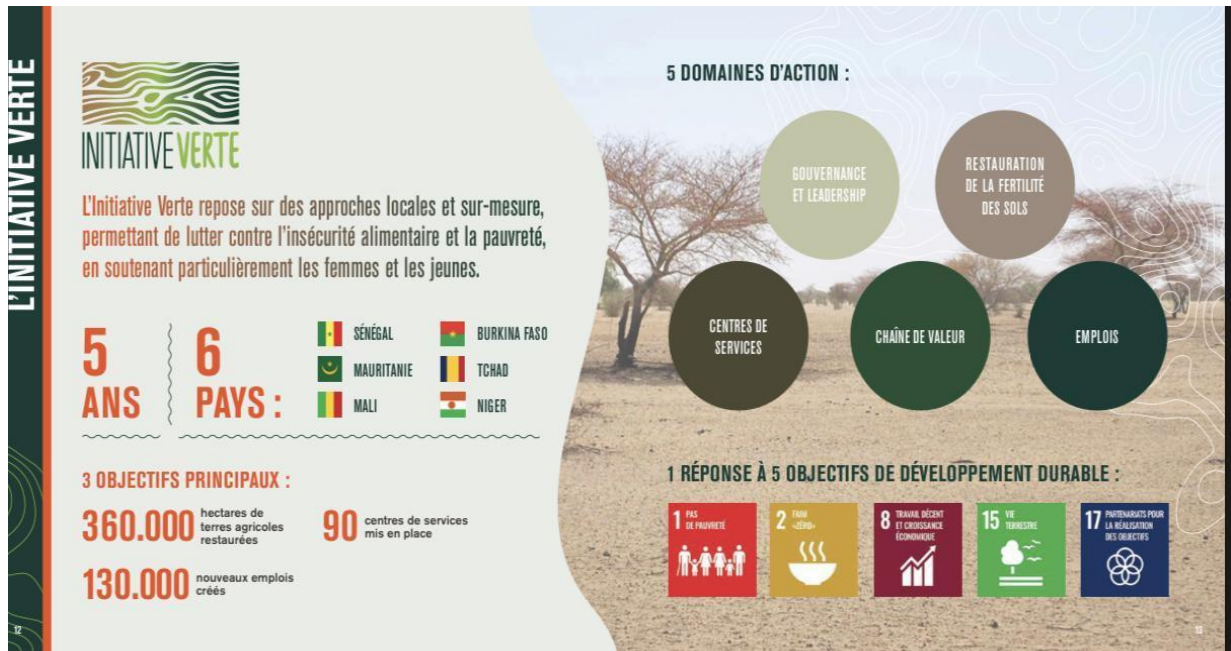


Figure 3: Résumé du projet « l'Initiative Verte. » Extrait du Rapport Annuel 2019 des activités de SOS Sahel.



CONCLUSION

En définitive, la lutte contre les changements climatiques est une préoccupation mondiale qui mérite des efforts de tous les acteurs de la scène internationale afin d'atténuer leurs effets néfastes sur la planète. Le continent africain malgré son faible taux d'émissions de gaz à effet de serre (environ 7%)⁵¹ fait face ces dernières années à des changements profonds sur le plan environnemental, notamment dans la région du Sahel. Considéré comme l'une des zones les plus vulnérables aux changements climatiques suite aux grandes sécheresses des années 1970, le Sahel est aujourd'hui fragilisé par une insécurité multidimensionnelle profonde dans les domaines politique, sécuritaire, économique, démographique ou encore environnemental. Pour relever ces nombreux défis, les États sahéliens en plus d'initier des actions groupées comme la Grande Muraille Verte ou encore la Commission Climat pour la Région du Sahel, sont aujourd'hui dans une logique de coopération, facilitée par le phénomène de régionalisation. Ce dernier se manifeste par la mise en place d'institutions régionales qui facilitent le processus d'intégration, mais qui traitent également les problématiques nouvelles observées dans la région. C'est la raison pour laquelle un processus d'intégration en matière environnementale est observé dans cette région d'Afrique. Au niveau international, ce processus de coopération est suggéré dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et par son protocole de Kyoto. Il se traduit au Sahel par des efforts collectifs des organisations régionales et non gouvernementales comme l'UEMOA, la CEDEAO ou encore SOS Sahel, qui mettent en place de programmes et actions tels que l'ECOWAP⁵² et l'Initiative Verte, dans le but de freiner les conséquences du réchauffement climatique et résoudre le problème de vulnérabilité que connaît la région depuis déjà quelque décennie.

⁵¹ Rapport du CCRS « PIC-RS (2018-2030, volume 1, diagnostic final », URL:https://ccrs-sahel.org/download/rapport-diagnostic-final_07-08-2018-du-pic-rs/?wpdmdl=1384&refresh=614e1e04bc4e41632509444

⁵² ECOWAP : la politique agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.